

Décisions du Conseil municipal du 30 novembre

◆ Immeuble sis 5 rue Jean Jaurès à Gergovie

Rachat de l'immeuble à l'EPF SMAF pour 46 000 €, et démolition de ce dernier afin de réaliser un parking paysager.

Dépôt d'un dossier DETR auprès des services de l'état et d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional.

◆ Parcelles aux portes de Donnezat

Acquisition de parcelles supplémentaires à l'est de l'Ehpad (environ 8 000 m²) auprès de l'EPF SMAF, permettant ainsi la possibilité d'intégrer cet espace à la zone à urbaniser, afin d'améliorer la cohérence d'ensemble des formes urbaines et architecturales. Ces acquisitions doivent être faites pour une intégration dans le cadre de l'élaboration du futur PLU intercommunal en cours de finalisation.

◆ Parcelle cadastrée AB 636

Vente d'une parcelle communale d'une surface de 465 m² à un riverain suite à un engagement du maire précédent. Sollicitation du Service des Domaines pour son évaluation. Désaffectation du bien de son usage public et déclassement de la parcelle pour l'intégrer dans le domaine privé.

◆ Propriété Cossard à Gergovie

Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle de la propriété Cossard (630 m²), au prix de 70 000 €. Réalisation du bornage par le potentiel acquéreur du reste de la propriété et participation aux frais à hauteur de 50%. Certaines conditions restent à lever.

◆ Grange Conil sise rue du Syndicat

Mise en demeure d'effectuer des travaux de sécurisation sur notre bâtiment suite à un constat. Consultation de 3 entreprises pour une estimation des travaux à réaliser. Lancement d'un appel d'offres en fonction des coûts annoncés.

◆ Immeuble sis 5 rue Sous les Murs

Désaffectation de son usage public et déclassement de l'immeuble suite à la vente de ce dernier. Intégration du local en sous-sol conservé par la commune suite à une division en volume dans le domaine privé de la collectivité.

◆ Budget : décision modificative

Approbation de la décision modificative n°1/2020

- Dans le cadre du PUP (Projet Urbain Partenarial) concernant le développement de la zone de la Novialle Sud, une convention a été signée avec l'aménageur R3i qui prévoyait la réalisation d'un rond-point à sa charge. La commune a réglé une facture du SIEG pour l'éclairage du rond-point de 7 605 € et doit envoyer un titre de recettes du même montant à l'aménageur.

- Le Conseil municipal ayant acté l'acquisition d'une partie de la propriété Cossard, il est nécessaire de prévoir un supplément de crédits de 70 000 € au budget investissement 2020.

◆ Caméras de vidéo protection

Validation d'un plan d'installation de caméras vidéo protection sur différents sites. 60 000 € avaient été engagés au budget 2020 et une étude avait été menée par M. Cléda, gendarme spécialisé sur le sujet. Validation du contrat avec la société Euclid pour 4 560 € HT, afin d'accompagner la municipalité à la formalisation des besoins (techniques les plus sûres, nombre et type de caméras à mettre en œuvre, ainsi que leur implantation). Dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès des organismes concernés (Région, FIPD). Lancement d'un appel d'offres relatif à ce projet.

◆ Tarification des repas à l'école pour les stagiaires non rémunérés

Gratuité des repas pour ces stagiaires, lorsque leur emploi du temps nécessite leur présence aux heures de repas.

◆ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Renouvellement des adhésions (par convention) au pôle de santé au travail, à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitudes des agents, et au service retraite.

◆ Création d'un poste d'attaché principal

Depuis le départ de notre directrice des services en 2017 pour cause de maladie, 2 directeurs contractuels se sont succédés. La décision de recruter un cadre A est rendue nécessaire par le retard accumulé en matière de ressources humaines, de contrôle de gestion, de suivi des affaires courantes et de coordination des services. Un appel à candidatures a été lancé et un candidat a été retenu.

◆ Syndicat Mixte de l'Eau (SME) concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Approbation du rapport annuel suite à la présentation de l'activité du SME par M. Jean-Pierre Denizot, notre représentant au Syndicat. Le pourcentage de non-conformité des installations pour le périmètre SME est de 73 %, et 63 % pour La Roche Blanche.

Les membres du conseil font part de leur inquiétude concernant le nombre important d'installations non conformes.

◆ Mond'Arverne Communauté

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Mond'Arverne Communauté qui s'est réunie le 24 novembre 2020.